



Séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Farnham, tenue le 4 février 2019 à 19 h dans la salle du conseil de l'hôtel de ville à Farnham, à laquelle étaient présents M<sup>mes</sup> et MM. les conseillers Nathalie Dépeault, Daniel Campbell, Sylvie Ouellette, Vincent Roy et Jean-François Poulin, sous la présidence du maire, M. Patrick Melchior, formant quorum. Étaient également présents M. Yves Deslongchamps, directeur général et M<sup>me</sup> Marielle Benoit, greffière.

La séance débute en soulignant les anniversaires de service de M<sup>mes</sup> et MM. Huguet Maynard (Cinq ans), Nicole Falcon (Cinq ans), Roxanne Roy Landry (Cinq ans), Mélanie Gagnon (Cinq ans), Mario Nareau (Cinq ans), Mark Fontaine (Cinq ans), Steve Joncas (Dix ans), Claude Chalifoux (Dix ans), Josianne Monty (Quinze ans), Richard Harbec (Quinze ans), Patrick Morin (Quinze ans) et Marielle Benoit (Vingt ans).

Le maire dit ensuite quelques mots en hommage à M. Albert Santerre, maire de Saint-Ignace-de-Stanbridge, décédé dimanche.

Avant la période de questions, le maire donne les réponses aux questions posées par les citoyens lors de la séance du 21 janvier 2019 et mentionne qu'un accès vers le parc de Rainville sera aménagé au printemps pour les citoyens du Quartier des Braves et les enfants de la garderie Les Dinos Rigolos.

#### **Première période de questions**

Aucune des trente et une personnes présentes ne s'exprime.

#### **2019-050 Adoption de l'ordre du jour**

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que l'ordre du jour soit adopté en ajoutant le point suivant :

36. Consigne des matières recyclables.

### **Procès-verbaux**

#### **2019-051 Adoption du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2019**

Document : Procès-verbal de la séance du 21 janvier 2019.

CONSIDÉRANT qu'une copie du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2019 a été remise à chacun des membres du conseil au moins soixante-douze heures avant la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la greffière soit dispensée de faire la lecture du procès-verbal de la séance tenue le 21 janvier 2019.

QUE ledit procès-verbal soit adopté tel que présenté.



## Réglementation

**2019-052** *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006) - Avis de motion*

Document : Projet de *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*, non daté.

M. Daniel Campbell donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)* afin d'intégrer la zone P1-016 à la zone I2-006.

**2019-053** *Adoption du premier projet de Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*

Document : Premier projet de *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le premier projet de *Règlement amendant le Règlement 458 de zonage (Zones P1-016 et I2-006)*, soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-054** *Règlement relatif au traitement des élus municipaux - Avis de motion*

Document : Projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*, non daté.

M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* afin de le mettre à jour.

**2019-055** *Adoption du projet de Règlement relatif au traitement des élus municipaux*

Document : Projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le projet de *Règlement relatif au traitement des élus municipaux* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-056**     ***Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham - Avis de motion***

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

M. Jean-François Poulin donne avis qu'à une prochaine séance de ce conseil, il sera présenté un *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* afin de hausser le seuil de dépense autorisé pour le directeur général.

**2019-057**     ***Dépôt du projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham***

Document : *Projet de Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham*, non daté.

M. Jean-François Poulin dépose le projet de *Règlement concernant la délégation de certains pouvoirs d'autoriser des dépenses, de signer des documents ou d'engager la Ville de Farnham* afin de hausser le seuil de dépense autorisé pour le directeur général.

**2019-058**     ***Adoption du Règlement 458-31 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)***

Document : *Règlement 458-31 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-31 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H1-121 et H3-116)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-059      Adoption du *Règlement 458-32 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)***

Document : *Règlement 458-32 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)*, non daté.

CONSIDÉRANT que les membres du conseil déclarent avoir lu le projet de règlement et renoncent à sa lecture;

CONSIDÉRANT que M. Patrick Melchior a donné communication de l'objet du projet de règlement et de sa portée;

CONSIDÉRANT qu'un avis de motion a été donné le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'un premier projet de règlement a été adopté le 3 décembre 2018;

CONSIDÉRANT que l'assemblée de consultation a été tenue le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'un second projet de règlement a été adopté le 21 janvier 2019;

CONSIDÉRANT qu'aucune demande n'a été reçue;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le *Règlement 458-32 modifiant le Règlement 458 de zonage (Zones H4-053 et H4-054)* soit adopté suivant sa forme et teneur.

**2019-060      *Règlement 550 décrétant des travaux de construction d'un réservoir de captage des eaux de rejet de lavage à la station de filtration et pourvoyant à un emprunt de 951 100 \$ pour en acquitter le coût - Certificat de la procédure d'enregistrement***

Document : Certificat de la greffière daté du 23 janvier 2019.

Le certificat de la greffière relatif à la journée d'enregistrement du 23 janvier 2019 est déposé. Aucune signature n'a été reçue.

**Administration générale, greffe et affaires juridiques**

**2019-061      *Projet domiciliaire du Carré Saint-André - Servitude à Hydro-Québec et Bell Canada***

Document : Projet d'acte de servitude de M<sup>e</sup> Diane Lépine, non daté.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de céder une servitude à Hydro-Québec et Bell Canada sur une partie du lot 4 355 323 du cadastre officiel du Québec, ladite partie de lot étant décrite dans le projet d'acte.



QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence le greffier adjoint, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-062      *Loi sur l'immatriculation des armes à feu du Québec***

CONSIDÉRANT que l'ex-premier ministre du Québec, M. Philippe Couillard a forcé, en juin 2016, la création du registre Service d'inscription des armes à feu du Québec en n'autorisant pas le vote libre de ses députés;

CONSIDÉRANT que la *Loi sur l'immatriculation des armes à feu* du Québec est entrée en vigueur le 29 janvier 2018 en précisant que les armes à feu doivent être inscrites au registre au plus tard à la fin janvier 2019;

CONSIDÉRANT que l'implantation de ce registre (17 000 000 \$ pour la mise en place et 5 000 000 \$ annuellement pour l'exploitation) n'apporte aucune mesure de sécurité concrète pour combattre l'importation, la fabrication et la possession d'armes illégales;

CONSIDÉRANT que le projet Service d'inscription des armes à feu du Québec risque de connaître le même sort que le registre canadien des armes à feu (Qui est passé de 2 000 000 \$ à 2 000 000 000 \$);

CONSIDÉRANT que l'abandon du registre libérerait des sommes importantes qui pourraient être utilisées en prévention de la santé mentale;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que la Ville de Farnham demande au premier ministre d'abandonner ce registre et d'investir ces sommes en prévention de la santé mentale.

**2019-063      *Récupération du verre - Projet pilote***

CONSIDÉRANT qu'une grande partie du verre récupéré au Québec dans les centres de tri n'est pas recyclé mais plutôt envoyé dans les centres d'enfouissement;

CONSIDÉRANT que le verre recyclé peut être utile dans la fabrication de contenants et d'agréats;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham souhaite que les contenants de verre ne finissent pas au centre d'enfouissement;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de voir à la mise sur pied, en 2019, d'un projet pilote de récupération du verre dans le but de le revaloriser.

**2019-064      *Région administrative***

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est desservie par des ministères situés en Montérégie et en Estrie;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est la porte de la Route des vins;



CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham fait partie de la région touristique des Cantons-de-l'Est;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham est la porte de l'Estrie;

CONSIDÉRANT que le sentiment d'appartenance de la Ville de Farnham penche vers l'Estrie;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander que la Municipalité régionale de comté de Brome-Missisquoi, dont fait partie la Ville de Farnham soit détachée de la région administrative de la Montérégie pour joindre celle de l'Estrie.

## Finances municipales

### 2019-065 Volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable

Document : Dossier de la trésorière daté du 21 janvier 2019.

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham a pris connaissance du cadre normatif détaillant les règles et normes du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable;

CONSIDÉRANT que la Ville de Farnham désire présenter une demande d'aide financière au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable afin de réaliser l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Farnham;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le préambule fasse partie intégrante de la présente résolution.

QUE la Ville de Farnham autorise la présentation d'une demande d'aide financière dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

QUE M<sup>me</sup> Julie Laguë, trésorière, ou en son absence le trésorier adjoint, soient autorisés à signer les documents de demande de subvention relatifs à la réalisation de l'analyse de la vulnérabilité des sources d'eau potable de la Ville de Farnham dans le cadre du volet 1 du Programme pour une protection accrue des sources d'eau potable.

### 2019-066 Comptes à payer et état des revenus et dépenses au 31 janvier 2019

Documents : Listes de chèques et état des revenus et dépenses au 31 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que les factures faisant partie des listes de chèques ci-dessous soient approuvées et payées, ou le paiement ratifié, selon le cas :





Déboursés payés d'avance pour un montant total de 185 572,03 \$.

Comptes à payer pour un montant total de 168 487,88 \$.

QUE l'état des revenus et dépenses au 31 janvier 2019 soit approuvé.

**2019-067 Sogemyr informatique inc. - Contrat de soutien informatique**

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, pour l'année 2019, le contrat d'entretien et de gestion du parc informatique auprès de la compagnie Sogemyr informatique inc. au coût de 22 410,50 \$, incluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-130-00-414.

**2019-068 École Massey-Vanier - Bourse**

Document : Lettre de l'école Massey-Vanier datée de janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser une bourse de 250 \$, dans le cadre de la remise des bourses 2019 pour les finissants du 5<sup>e</sup> secondaire de l'école Massey-Vanier, à être remise à un résidant de Farnham afin de souligner sa persévérance scolaire.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**2019-069 Chevaliers de Colomb de Farnham - Aide financière**

Document : Formulaire de demande d'aide financière non daté.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de verser, pour l'année 2019, une somme de 150 \$ par collecte de sang organisée par les Chevaliers de Colomb de Farnham, sur le territoire de Farnham, jusqu'à concurrence de trois collectes.

QUE cette somme sera versée après la tenue de chacun de ces événements.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-190-00-970.

**Ressources humaines**

**2019-070 Nomination d'une directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire**

CONSIDÉRANT le départ de M. Benoît Larivière;

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy



ET RÉSOLU unanimement des conseillers de nommer M<sup>me</sup> Jennika Rodrigue Lacasse au poste de directrice du Service de planification et d'aménagement du territoire à compter du 8 février 2019.

QUE M<sup>me</sup> Rodrigue Lacasse sera rémunérée selon l'échelon 2 de l'échelle salariale de ce poste.

QUE les années de services de M<sup>me</sup> Rodrigue Lacasse à la Ville de Farnham sont reconnues aux fins d'attribution des vacances.

QUE les autres conditions de travail et avantages rattachés à ce poste soient ceux inscrits dans l'entente de travail des employés cadres actuellement en vigueur.

**2019-071 Convention collective des employés cols bleus**

Document : Projet de convention collective.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de convention collective régissant les employés cols bleus, laquelle sera valide du 13 novembre 2017 au 31 décembre 2023.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-072 Convention collective des employés cols blancs**

Document : Projet de convention collective.

Il est PROPOSÉ par M. Vincent Roy

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'approuver le projet de convention collective régissant les employés cols blancs, laquelle sera valide du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au 31 décembre 2023 ainsi que les lettres d'entente qui y sont jointes.

QUE le nouvel horaire de travail débutera le 4 mars 2019.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et le directeur général, ou en son absence la greffière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**Traitement des eaux**

**2019-073 Analyse de vulnérabilité de la prise d'eau potable**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 17 janvier 2019.

CONSIDÉRANT l'adoption par le gouvernement du Québec du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* en 2014;





CONSIDÉRANT que les dispositions de ce règlement mentionnent que toute Municipalité responsable d'un site de prélèvement d'eau potable de catégorie 1, desservant plus de cinq cents personnes, est tenue de produire et transmettre au ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques, au plus tard le 1<sup>er</sup> avril 2021, un rapport présentant les résultats de l'analyse de la vulnérabilité de sa source d'eau potable;

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour l'analyse de vulnérabilité de la prise d'eau potable soit octroyé à l'Organisme de bassin versant de la Yamaska au coût de 36 304,58 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-412-00-411.

**2019-074 Remplacement d'un variateur de vitesse à l'usine de filtration**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 10 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le remplacement du variateur de vitesse de la pompe P-301 à l'usine de filtration soit octroyé à la compagnie Meunier électrique & fils au coût de 15 234,61 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**2019-075 Remplacement d'un système de contrôle de ventilation à l'usine de filtration**

Document : Dossier du directeur du Service de traitement des eaux daté du 16 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Jean-François Poulin

ET RÉSOLU unanimement des conseillers que le contrat pour le remplacement d'un système de contrôle de ventilation à l'usine de filtration soit octroyé à la compagnie LeProhon au coût de 16 740 \$ excluant les taxes.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 22-400-00-721.

**Planification et aménagement du territoire**

**2019-076 PG solutions inc. - Soutien informatique**

Document : Dossier de la trésorière daté du 16 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de renouveler, pour l'année 2019, le contrat d'entretien et de soutien des applications de gestion du territoire auprès de la compagnie PG solutions inc. au coût de 19 494,02 \$, incluant les taxes.



QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-610-00-414.

**2019-077 Réception provisoire des travaux des rues Angus et Smith - Côte du Pacifique**

Document : Dossier de l'inspectrice des bâtiments par intérim daté du 18 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'effectuer la réception provisoire des travaux d'infrastructures des rues Angus et Smith, en date de 12 décembre 2018.

QUE la délivrance de permis de construction soit autorisée pour les lots 6 253 693 à 6 253 730 du cadastre du Québec.

QUE 50 % de la garantie financière déposée par le promoteur lors de la signature de l'entente soit libérée.

QUE les travaux et ouvrages énumérés à la liste des déficiences déposée par la firme WSP, datée du 11 décembre 2018, devront être complétés avant la réception finale des travaux.

**2019-078 Demande de permis - Projet domiciliaire - Rue Racine**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée afin d'implanter un projet comprenant treize immeubles multifamiliaux (Six logements chacun), dont huit sont situés sur la rue Racine et cinq sur la rue Collins (lots 5 695 790 à 5 695 802 du cadastre du Québec);

CONSIDÉRANT que le projet a été refusé lors de la séance du conseil municipal du 3 décembre 2018 et que les requérants ont soumis une nouvelle version du plan d'implantation le 21 décembre 2018;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des modifications il est convenu que le projet s'intègre mieux à son milieu d'insertion,

CONSIDÉRANT que la volumétrie des bâtiments proposés s'intègre adéquatement avec le cadre bâti existant;

CONSIDÉRANT que l'implantation d'espaces de stationnement en rapport aux immeubles respectifs est plus adéquate et conserve un maximum de couvert forestier présent sur le site en reboisant en grande partie la «Zone tampon» incluant le bassin de rétention;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de permis de construction pour le projet domiciliaire de la rue Racine.

**2019-079 Demande de permis - Projet domiciliaire - Rue Jeannine-Derome**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.



CONSIDÉRANT qu'une demande de projet a été déposée afin d'implanter cinq immeubles de trois logements chacun, sur le lot 4 708 775 du cadastre du Québec, à l'intersection des rues William et Jeannine-Derome;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'adoption de la résolution 2018-621, les requérants ont soumis une nouvelle version du plan d'implantation le 21 décembre 2018 sur lequel apparaît les arbres et arbustes existants sur le terrain et lesquels seront conservés et/ou abattus et/ou replantés pour la réalisation du projet;

CONSIDÉRANT qu'à la suite des modifications il est convenu que le projet s'intègre mieux à son milieu d'insertion;

CONSIDÉRANT que la volumétrie des bâtiments proposés s'intègre adéquatement avec le cadre bâti existant;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande d'ouverture de la rue Jeannine-Derome pour la réalisation du projet de développement domiciliaire, à la condition de conserver/relocaliser trente-trois arbres déjà présents sur le site.

QUE le maire, ou en son absence le maire suppléant, et la greffière, ou en son absence la greffière adjointe, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Farnham tous les documents permettant de donner effet à cette décision.

**2019-080 Demande de permis - 230-232, rue Yamaska Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer la totalité des fenêtres ainsi que la porte de la véranda du bâtiment sis aux 230-232, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour le remplacement de la totalité des fenêtres ainsi que de la porte de la véranda du bâtiment sis aux 230-232, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale, aux conditions suivantes :

- Que la qualité du parement doit être validée par les inspecteurs des bâtiments de la Ville de Farnham. Si la qualité est jugée en mauvais état, le parement devra être remplacé.
- Que les volets doivent être conservés.

**2019-081 Demande de permis - 200, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.



CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour remplacer le revêtement extérieur sur toutes les façades, modifier les fenêtres, retirer le toit de l'escalier latéral et retirer l'affichage en façade arrière du bâtiment sis au 200, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour le remplacement du revêtement extérieur sur toutes les façades, la modification des fenêtres, le retrait du toit de l'escalier latéral et le retrait de l'affichage en façade arrière du bâtiment sis au 200, rue Principale Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2019-082 Demande de permis - 455, rue Yamaska Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.

CONSIDÉRANT la demande de permis déposée pour démolir la galerie avant et la construction d'une nouvelle pour le bâtiment sis au 455, rue Yamaska Est;

CONSIDÉRANT les recommandations du Comité consultatif d'urbanisme;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser l'émission du permis pour la démolition de la galerie avant et la construction d'une nouvelle de mêmes dimensions pour le bâtiment sis au 455, rue Yamaska Est, en zone de Plan d'implantation et d'intégration architecturale.

**2019-083 Projet de rénovation subventionné - 258-266, rue Principale Est**

Document : Recommandation du Comité consultatif d'urbanisme datée du 15 janvier 2019.

CONSIDÉRANT qu'une demande a été déposée dans le cadre du programme de subventions à la rénovation (Programme Rénovation Québec) afin de remplacer le revêtement de stuc présent à l'étage et les fenêtres du bâtiment sis aux 258-266, rue Principale Est;

CONSIDÉRANT que le projet de rénovation atteint les objectifs du *Règlement 479 sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale*;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Sylvie Ouellette

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'accepter la demande de permis de rénovation, laquelle consiste à remplacer le revêtement de stuc présent au pourtour des façades de l'étage par un profilé mural en acier prépeint « Le Distinction », série bois, de couleur noyer installée à l'horizontal et ajouter des fenêtres à battant qui auront les mêmes dimensions et les mêmes couleurs que celles existantes, afin de permettre l'aménagement de logements à l'étage, et ce, à la condition suivante :

- Que l'immeuble doit avoir une double vocation, soit résidentielle et commerciale.



## Loisirs, culture et tourisme

**2019-084 Soirée de reconnaissance des bénévoles - Permis de service de boissons alcoolisées**

Document : Dossier de la directrice du Service des loisirs, culture et tourisme daté du 22 janvier 2019.

Il est PROPOSÉ par M. Daniel Campbell

ET RÉSOLU unanimement des conseillers d'autoriser le service de boissons alcoolisées lors de la soirée reconnaissance des bénévoles tenue le 11 avril 2019 au Marché de la Station Gourmande, de 17 h à 22 h.

QUE M<sup>me</sup> Roxanne Roy Landry, directrice du Service des loisirs, culture et tourisme soit autorisée à demander les permis nécessaires à cette fin.

QUE cette dépense soit imputée au poste budgétaire 02-701-96-639.

## Ajout

**2019-085 Consigne des matières recyclables**

CONSIDÉRANT que la crise du recyclage qui a sévi en 2018 a entraîné plusieurs répercussions pour les Municipalités du Québec;

CONSIDÉRANT que dans son sillage, certains centres de tri ont déclaré faillite, ce qui a forcé les Villes à trouver des solutions alternatives rapidement pour éviter d'envoyer des matières recyclables à l'enfouissement;

CONSIDÉRANT que d'autres centres de tri ont exigé une réouverture des contrats afin d'augmenter sensiblement le montant perçu par tonne de matière traitée sous peine de mettre également la clé sous la porte;

CONSIDÉRANT que n'ayant d'autres choix possibles, les Municipalités ont accepté, de concert avec Recyc-Québec, d'allonger ces sommes supplémentaires pour éviter une rupture de service;

CONSIDÉRANT qu'en tant qu'élus municipaux, nous sommes en première ligne des efforts déployés pour améliorer notre environnement et ce, avec des moyens limités;

CONSIDÉRANT qu'il est impératif pour nous de trouver des solutions durables à la crise actuelle pour pouvoir recycler adéquatement en produisant de la matière résiduelle de haute qualité qui répond aux exigences des entreprises de chez nous, le tout dans une optique d'économie circulaire;

CONSIDÉRANT qu'il existe pourtant une solution toute simple afin de produire une matière de qualité supérieure à moindre coût, la consigne;

CONSIDÉRANT qu'en séparant les contenants à la source, on réduit drastiquement le taux de contamination des matières résiduelles, car on évite alors les bris et les mélanges;



CONSIDÉRANT que le régime de la consigne n'a pas évolué depuis son entrée en vigueur en 1984 et qu'il est grand temps de le moderniser en augmentant le montant de cette dernière et en élargissant la consigne à de nouveaux contenants;

CONSIDÉRANT que bonifier le montant de la consigne permettrait de hausser la redevance aux détaillants qui doivent gérer une partie du processus tout en augmentant encore plus le taux de récupération;

CONSIDÉRANT qu'élargir la consigne aux contenants de boissons en plastique et en verre est également essentiel, car ce sont ces deux matières qui présentent les plus hauts taux de contamination au sortir des centres de tri;

CONSIDÉRANT qu'il s'agit d'un excellent moyen de lutter contre les déchets sauvages et d'éviter que les poubelles municipales ne se remplissent trop rapidement;

CONSIDÉRANT que plusieurs organismes à but non lucratif se servent de la consigne comme outil de financement et de développement social;

CONSIDÉRANT qu'un sondage SOM révèle qu'une écrasante majorité de québécois et québécoises sont en faveur de la modernisation de la consigne;

CONSIDÉRANT que ce n'est pas moins de 86 % de la population qui est favorable à un élargissement de la consigne aux bouteilles d'eau en plastique et 91 % qui est favorable à un élargissement aux bouteilles de vin;

Il est PROPOSÉ par M<sup>me</sup> Nathalie Dépeault

ET RÉSOLU unanimement des conseillers de demander au gouvernement de faire preuve de leadership en posant un geste fort pour réactiver ce dossier qui n'a pas bougé depuis plus de trente ans car en 2019, le développement durable n'est pas une option, mais bien une nécessité.

### **Seconde période de questions**

Quatre des vingt-deux personnes présentes s'expriment sur les sujets suivants :

- Collecte des ordures.
- Collecte des matières organiques.
- Félicitations pour les « gestes verts ».
- Rémunération des élus.
- Déneigement des boîtes postales.
- Formation sur la collecte des matières organiques.





### Informations des conseillers

Le maire cède la parole aux conseillers, lesquels s'expriment sur les sujets suivants :

Daniel Campbell	Tournoi novice-atome du 4 au 17 février.
Sylvie Ouellette	Collecte de sang le 11 février.
Vincent Roy	Félicitations aux équipes de hockey pour le tournoi de Waterloo

La séance est levée à 19 h 52.

---

Marielle Benoit, OMA  
Greffière

---

Patrick Melchior  
Maire